



Notice pour (ré)adhésion à l'URFA Saison 2022 (CycloTourisme, FFCT)

Tous les documents nécessaires sont téléchargeables à partir du site www.urfalille.org

1) Réduction exceptionnelle de la cotisation URFA

Les personnes inscrites à l'URFA la saison dernière bénéficient d'une réduction de 50 % sur la part URFA de leur cotisation 2022, soit 10 ou 7 €. À indiquer sur le formulaire.

2) Paiement :

Il est possible de régler sa cotisation par virement bancaire sur le compte URFA :
IBAN FR76 1562 9027 1500 0432 2930 144 . Merci de bien vouloir indiquer dans la zone prévue à cet effet la raison du virement, ainsi que nous prévenir de ce virement.

3) Personne à contacter en cas de nécessité :

Merci de renseigner soigneusement cette rubrique.

4) Le Certificat médical (CACI, Certificat d'Absence de Contre Indication) :

Il est à fournir impérativement **lors de la prise de la première licence**.

Pour les saisons suivantes selon le type de licence :

Pour la licence **Promenade**, ni CACI ni attestation ne sont nécessaires.

La pratique du vélo devra être occasionnelle et sur des circuits faciles. L'assurance exclut les indemnités pour cause d'accidents vasculaire cérébral ou cardio-vasculaire.

Pour la licence **Randonnée**, le CACI est valable 5 ans, **les certificats antérieurs à 2018 doivent être renouvelés**. Pour les années intermédiaires il convient de remplir un **questionnaire de santé** (téléchargeable sur notre site) **qui devra rester en votre possession et en aucun cas être fourni au club**.

Si vous répondez « NON » à TOUTES les questions de ce questionnaire, alors vous pouvez nous en **adresser une attestation** (le modèle est également téléchargeable) et votre licence pourra être renouvelée. Dans le cas contraire, vous pourrez présenter ce questionnaire à votre médecin qui pourra l'utiliser pour vous délivrer un nouveau CACI.

Pour la licence **Sport** même principe que pour la licence Randonnée ; cependant la durée de validité du CACI est de 3 ans, et doit comporter la mention « en compétition ». **Les certificats antérieurs à 2020 doivent être renouvelés**.

Il est possible à tout moment de changer gratuitement son type de licence de Promenade à Randonnée, de Randonnée à Sport... en fournissant le certificat médical adapté.

Rappelons que l'assurance octroie moins d'indemnités dans certains cas s'il n'a pas été réalisé de **test d'effort depuis moins de 2 ans** avant la prise de licence (sauf licence promenade...), et qu'**il est possible de souscrire, à titre personnel et indépendamment de la licence, des assurances complémentaires garantissant indemnités journalières, meilleures prises en charge, dommages au vélo...** Voir le document spécifique sur notre site.

Le formulaire de la notice d'assurance 2022 doit être complété, signé et remis au club. C'est la première pièce qu'il faut fournir à l'assureur pour pouvoir ouvrir un dossier.

N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires.

L'assurance est acquise pendant la période de validité de la licence, soit jusqu'au 31 décembre 2022

et, **si l'adhérent s'est engagé à reprendre une licence pour la saison suivante** :
jusqu'au 28 février 2023.

5) Prise en charge des frais d'adhésion :

Certaines mutuelles complémentaires, certains comités d'entreprise ou autres organismes peuvent prendre en charge une partie de vos frais d'adhésion : renseignez-vous, et le cas échéant demandez-nous les justificatifs nécessaires.

6) Protection des données

Nous ne conservons de vos données que celles qui sont strictement nécessaires à la gestion du club :

- Nom, prénom, sexe, date de naissance ; lieu de naissance si nécessaire (dirigeants)
- coordonnées : adresse postale et courriel, téléphones
- celles d'un contact en cas de nécessité
- le dernier certificat médical et les dernières attestations
- le type de licence
- l'utilisation d'un VAE (Vélo à Assistance Électrique)

Ces données sont transmises à la FFCT.

Nous conservons en plus les informations comptables (réglements).

Vous pouvez demander à tout moment à être retiré des listes de diffusion.

Les anciens adhérents peuvent demander l'effacement de leurs données.

URFA – casier B12-9495 – Maison des Associations – 27 rue Jean Bart – 59000 LILLE

urfa-lille@laposte.net

06 51 14 08 10 (répondeur, pas de SMS S.V.P.)

www.urfalille.org Voir la rubrique [Adhésion cyclo](#)